

## Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Anne Molard, Solène Loyer, Marion Marie, Mireille Dreux-Pageot, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absent excusé : Mr Nicolas Padois

Mme Ingrid Caté a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020

2020-07-d2

### Modification des statuts du SIAEP Charnie Champagne

Par délibération en date du 13 mars 2020, le comité syndical du SIAEP Charnie Champagne a modifié l'article 5 de ses Statuts suite à la création de la commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne. (modification du nombre de délégués : 2 titulaires et 2 suppléants par commune)

Et a ajouté la compétence suivante :

Production d'énergie renouvelable suivant l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal approuve ces modifications.

2020-07-d3

### Délégués au SIAEP Charnie Champagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Charnie Champagne.

Le conseil municipal a élu à l'unanimité

Délégués Titulaires :

Monsieur Mickaël FEUVRIER

Monsieur Patrice COUTELLE

Délégués Suppléants :

Monsieur Nicolas PADOIS

Monsieur Christophe KRAKUS

2020-07-d4

### Délégués au Syndicat Intercommunal, Vègre Deux Fonts et Gée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du Syndicat Intercommunal Vègre Deux Fonts et Gée

Le conseil municipal a élu à l'unanimité

Délégué Titulaire : Monsieur Nicolas PADOIS, Déléguée Suppléante : Madame Solène LOYER

*Remarque : des modifications sont intervenues pour la désignation des délégués au SIVDFG, les délégués sont désignés par la communauté de communes LBN par couple de communes.*

*Ont été désignés pour les communes de Chemiré/Saint-Denis d'Orques :*

*Délégué titulaire : Nicolas PADOIS de Chemiré*

*Délégué suppléant : Marc BAUDRY de Saint Denis d'Orques*

2020-07-d5

### Délégués au Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles Chassillé-Chemiré-Epineu

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles GIDON Chassillé-Chemiré-Epineu

Le conseil municipal a nommé

Monsieur Mickaël FEUVRIER pour représenter la commune de Chemiré en Charnie.

2020-07-d6

### Délégué CNAS pour le collège des élus

Le conseil municipal a nommé Madame Anne MOLARD pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

2020-07-d7

### **Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire**

L'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le maire, outre ses pouvoirs propres, peut-être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie de prérogatives, limitativement énumérées et pour la durée du mandat.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Le conseil municipal peut revenir à tout moment sur la délégation accordée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, que le Maire est chargé, pour la durée du mandat, et par délégation du conseil municipal :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Toute dépense supérieure à 2000 € hors taxes sera précédée d'une décision du Conseil Municipal.

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

-de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

2020-07-d8

### **Vote des indemnités de fonction des élus**

Conformément à l'article L2123-20-1 du CGCT, les conseils municipaux fixent par délibération les indemnités de fonction des élus (à l'exception de l'indemnité du Maire attribuée d'office au taux maximal, sauf demande expresse du Maire)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux deux adjoints, l'indemnité maximale fixée par le barème de référence soit pour une commune de moins de 500 habitants, 9,9% de l'indice brut Terminal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 9,9% de l'indice brut terminal, l'indemnité des deux adjoints, à compter du 4 juillet 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur une indemnité du Maire inférieure au taux maximal.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 19,5% de l'indice brut terminal, l'indemnité du Maire à compter du 4 juillet 2020

Tableau récapitulatif des indemnités allouées

	Taux maximal En % de l'IB Terminal 1027 Enveloppe Globale	Indemnité brute Maximale En euros Enveloppe Globale	Taux en % de l'IB voté par le conseil municipal	Indemnité brute votée en euros, valeur au 4 /7/2020
Maire : Jean-Paul Coquille	25.5%	991.80	<b>19.5%</b>	<b>758.43</b>
1ère adjointe : Martine Letourneur	9.9%	385.05	<b>9.9%</b>	<b>385,05</b>
2ème adjoint ; Mickaël Feuvrier	9.9%	385.05	<b>9.9%</b>	<b>385,05</b>
TOTAL	45,30%	1761.90	<b>39.3%</b>	<b>1528.53</b>

2020-07-d9

### **Etablissement des différentes commissions**

Monsieur le Maire propose de créer des commissions chargées d'étudier les dossiers et de faire des propositions au Conseil Municipal.

Ces commissions sont composées d'un responsable et de plusieurs membres, et seront présidées par le Maire.

Le conseil municipal décide d'établir les commissions suivantes :

**Commission finances** (élaboration du budget, suivi budgétaire) :

**Jean-Paul Coquille**, Martine Letourneur, Marion Marie

**Commission communication** (bulletin annuel, lettre intermédiaire, site internet, commercialisation du lotissement) :

**Anne Molard**, Martine Letourneur, Marion Marie.

**Patrimoine historique et naturel** (Eglise, four à chanvre, lavoir, chapelle du Pivot, Chapelle d'Etival, Sentiers pédestres) :

**Martine Letourneur**, Christophe Krakus, Mireille Dreux-Pageot.

**Entretien des espaces verts et espaces paysagers** (Terrain Vieux Logis, espace jeux, lieux-dits, terrain ex dépôt, abords chapelle d'Etival, entretien centre bourg, fleurissement commune, cimetière) :

**Mickaël Feuvrier**, Mireille Dreux-Pageot, Ingrid Caté, Solène Loyer.

**Entretien patrimoine immobilier** (hangar entrée du bourg, Points apport volontaire, local agent, local animation loisirs, salle Chauvelier, salle des fêtes, mairie, abri bus, wc publics, cimetière, monument aux morts, lotissement, monument commémoratif Etival) :

**Nicolas Padois**, Ingrid Caté, Christophe Krakus, Anne Molard

**Réseaux** : (Electricité, éclairage public, eau, téléphone, fibre, assainissement, lagune) :  
**Mickaël Feuvrier**, Nicolas Padois.

**Sécurité** : (Circulation automobile, stationnement, piétons, signalétique, Incendie, conformité sécurité) :  
**Christophe Krakus**, Martine Letourneur

**Action sociale** : (aide à la personne, aide démarches administratives, aide déplacements, solidarité) :  
**Jean-Paul Coquille**, Ingrid Caté, Marion Marie

**Vie sociale et culturelle** : (Accueil nouveaux habitants, relation avec les associations, liens inter associations, relais LBN, location salle des fêtes) :  
**Martine Letourneur**, Nicolas Padois.

**Aménagement Paysager** : (Centre bourg, aire de jeux, abords salle des fêtes, entrées bourg, voirie lotissement, cimetière) :  
L'ensemble du conseil municipal.

**Gestion des emplacements de cimetière** : Martine Letourneur

**Pavoiement** : Nicolas Padois, Mickaël Feuvrier

**Correspondant défense** : Solène Loyer

**Ressources humaines** : Jean-Paul Coquille

**Sécurité routière** : Mickaël Feuvrier

**2020-07-d10**

### **Enquête publique Bio Métagaz Conlie**

La préfecture a reçu une demande d'enregistrement présentée par la SAS BIO METHA GAZ CONLINOISE, au titre de la rubrique n°2781-1b de la nomenclature des installations classées, pour la création d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit « Le Petit Chavaigné » sur la commune de Tennie.

Le dossier est mis à la consultation du public du 18 juin 2020 au 16 juillet 2020 en mairie de Tennie et sur le site internet de la Préfecture de la Sarthe.

La commune de Chemiré est concernée par le plan d'épandage de secours.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande du Préfet, le conseil municipal peut émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au projet.

**2020-07-d11**

### **Proposition d'adhésion à l'application Intramuros**

Pendant le confinement la commune a pu profiter gracieusement de l'application Intramuros.

Pour bénéficier de cette application, Intramuros propose un contrat de 3 ans au tarif de 12€ TTC par mois.

Le conseil municipal ne retient pas cette proposition, le compte Intramuros sera donc clos.

**2020-07-d12**

### **Embauche d'un agent technique en contrat à durée déterminée**

Dans le cadre la réorganisation du service technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'adjoint technique relevant de la catégorie C et autorise le maire a recruter un agent sous contrat à durée déterminée à raison de 8 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois. L'agent percevra une rémunération calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

### **Questions diverses**

#### **Lettre de Juillet « L'Echo de la Charnie »**

Le conseil municipal valide la proposition de lettre « L'Echo de la Charnie » qui sera distribuée prochainement par la poste à tous les habitants de la commune.

#### **Concours de fleurissement**

Le conseil municipal décide d'organiser une cérémonie de remise des prix de fleurissement qui aura lieu le samedi 10 octobre à 11h à la nouvelle salle.

#### **Visite de la Chapelle d'Etival**

L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie invite l'ensemble du conseil municipal le vendredi 18 septembre en fin de journée pour une rencontre et visite de la Chapelle d'Etival.

Les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h10